

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le



ID : 079-200041317-20210629-C\_122\_06\_2021-DE

C-122-06-2021

# niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 21 juin 2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 juin 2021

### AMÉNAGEMENT DURABLE - FONCIER - HABITAT - URBANISME - CONVENTION D'UTILITÉ SOCIALE (CUS) 2021-2026 DE DEUX-SÈVRES HABITAT - SIGNATURE DU DOCUMENT STRATÉGIQUE

#### **Titulaire-s présent-e-s :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

#### **Titulaire-s absent-e-s ayant donné pouvoir :**

Marie-Christelle BOUCHERY à Philippe MAUFFREY, Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Clément COHEN à François BONNET, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Guillaume JUIN à Aurore NADAL, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jérôme BALOGE, Anne-Lydie LARRIBAU à Florent SIMMONET, Sophia MARC à Jacques BILLY, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

#### **Titulaire-s absent-e-s suppléé-e-s :**

Olivier D'ARAUJO par Claude HAMAIDE.

#### **Titulaire-s absent-e-s :**

Christelle CHASSAGNE.

#### **Titulaire-s absent-e-s excusé-e-s :**

Annick BAMBERGER, Christine HYPEAU, Richard PAILLOUX.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Sophie BOUTRIT

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 29 JUIN 2021

#### AMÉNAGEMENT DURABLE - FONCIER - HABITAT - URBANISME - CONVENTION D'UTILITÉ SOCIALE (CUS) 2021-2026 DE DEUX-SÈVRES HABITAT - SIGNATURE DU DOCUMENT STRATÉGIQUE

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.445-1 et suivants, ainsi que les articles R.445-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation (CHH) faisant obligation aux organismes de logements sociaux de signer avec l'Etat une Convention d'Utilité Sociale (CUS), modifiés par :

- La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté (dite loi LEC) et le décret n°2017-922 du 9 mai 2017,
- La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite loi ELAN), le décret n°2019-801 du 26 juillet 2019 modifiant le cadre des indicateurs, et l'arrêté du 14 août 2019 précisant les modalités de transmission des engagements et indicateurs des CUS,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Deux-Sèvres Habitat (DSH) du 12 décembre 2019 approuvant le Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) de l'Office Public de l'Habitat,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Deux-Sèvres Habitat (DSH) du 21 octobre 2020 engageant la démarche d'élaboration de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2021-2026 de l'Office Public de l'Habitat,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Deux-Sèvres Habitat (DSH) du 28 avril 2021 adoptant la CUS 2021-2026 de l'Office Public de l'Habitat,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 16 novembre 2015 approuvant le Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2016-2021,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 8 juillet 2019 adoptant le « Document cadre » relatifs aux orientations en matière d'attributions de logements sociaux par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) du 23 mai 2019,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 8 juillet 2019 adoptant la Convention Intercommunale d'Attributions de logements sociaux (CIA) par la CIL du 23 mai 2019,

Vu la démarche en cours d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement social et d'Information (PPGDLSI),

Vu la délibération du 16 décembre 2019 approuvant l'évaluation obligatoire à mi-parcours du PLH et les propositions d'évolutions du programme d'actions,

**Considérant la démarche d'association des Personnes Publiques Associées (PPA) du 24 mars 2021, auprès notamment de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**

Consciente des enjeux importants représentés par les documents stratégiques et contractuels des bailleurs sociaux intervenant sur le territoire communautaire (principalement les PSP et les CUS) pour la mise en œuvre du PLH et la prise en compte des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) en matière de demandes et d'attributions de logements sociaux, la CAN souhaite, en tant que PPA, être signataire des CUS 2<sup>ème</sup> génération.

La CUS 2021-2026 de DSH traduit la volonté et les engagements de l'Office Public de l'Habitat pour :

- Développer une offre locative nouvelle et raisonnée, adaptée aux besoins des ménages et aux demandes sociales exprimées,
- Poursuivre la réhabilitation de l'offre locative existante pour une meilleure attractivité du parc HLM,
- Diversifier l'occupation du parc social,
- Poursuivre une politique de qualité de service auprès des occupants du parc social.

A ce titre, la stratégie de développement proposée par DSH aux 4 668 logements répartis sur plus d'une vingtaine de communes du territoire (soit 49,15 % du parc total de l'Office), dont 3 820 logements collectifs et 848 logements individuels, poursuit les mêmes objectifs que les documents stratégiques de la CAN (SCoT, PCAET, PLH), tant en matière de politiques :

- Energétique en proposant :
  - o D'une part, une politique patrimoniale volontaire de performance énergétique et de qualité, avec la généralisation de la certification NF Habitat,
  - o D'autre part, d'importants programmes de rénovation-maintenance qui anticipent d'ores et déjà l'objectif du projet de loi « Climat et Résilience »,
- De renouvellement urbain avec la programmation d'opérations de démolitions-reconstructions dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et autres secteurs à enjeux (quartier de La Gare) à Niort,
- Sociale en proposant :
  - o D'une part, une politique volontariste de cession de son patrimoine afin de favoriser l'accession sociale à la propriété,
  - o D'autre part, une politique d'occupation du parc afin d'assurer une meilleure mixité sociale au sein du parc existant,
  - o Enfin, un service rendu aux locataires afin d'avoir la possibilité d'offrir un service de manière quasiment identique à chacun d'entre eux.

Les objectifs quantitatifs et qualitatifs de la CUS 2021-2026 de Deux-Sèvres Habitat sont détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide la Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2021-2026 de Deux-Sèvres Habitat ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la CUS 2021-2026 de Deux-Sèvres Habitat ;

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout autre document relatif à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Christian BREMAUD**

**Vice-Président Délégué**